



Doc. 14908
25 juin 2019

La Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes: réalisations et défis

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.3, insérer le paragraphe suivant:

«à encourager le Royaume-Uni à régulièrement organiser des réunions avec le GREVIO afin qu'il contribue des informations aux efforts du Royaume-Uni, y compris dans les nations autonomes, pour ratifier la Convention.»

Déposé par:

CREASY Stella, Royaume-Uni, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
COAKER Vernon, Royaume-Uni, SOC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
McCARTHY Kerry, Royaume-Uni, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC

1. 2019 - Troisième partie de session

